

Or, 100 millions annuellement seraient des maxima car ils représenteraient 30% du budget actuel. Une telle dépense apparaît même impossible à supporter en regard aux autres besoins dont en premier lieu les besoins scolaires, qui représentent aussi 30% environ du budget. Il ne nous resterait plus que 40% pour vivre, ce qui est impossible et impensable.

Nos ressources tout lieu en augmentation chaque année, (augmentation de 10% de la taxe locale sur le chiffre d'affaires) mais si elles permettent de subvenir à nos besoins croissants, elles ne permettent pas de financer les grands projets d'équipement, tels que le golf, et l'aménagement de la zone résidentielle forestière.

La caisse des Dépôts et Concessions qui s'intéresse beaucoup à Royan et à la région côtière et a procédé à des études assez poussées d'investissement touristique nous déchargera de ces importantes réalisations et nous permettra de nous consacrer exclusivement à notre tâche d'édiles, et en tout premier lieu à l'équipement urbain.

La Semarroy considère que les premiers efforts doivent porter sur le quartier résidentiel de Pompaillac et la zone forestière de St Augustin. Les pourparlers en cours permettent d'envisager l'achat par la caisse de plusieurs centaines d'hectares forestiers. Cette zone serait ensuite équipée avec golf, tennis, ranch, piscine et bungalows aménagés pour la saison. La ville de Royan n'interviendra en rien dans le financement de ces aménagements et cependant nous percevrons la taxe locale, car la Société établit son siège à Royan.

II Renforcement du réseau général d'alimentation en eau potable (M. Mathias)

Le service des Ponts et Chaussées a procédé à une étude très poussée en vue du renforcement de

l'alimentation en eau potable dans la ville.

Une première tranche de travaux comprenant l'ame-
lioration du captage de Chauxvignes, la construction
d'une station de pompage au même endroit et la pose
d'une conduite de refoulement de 19 km 500 entre Chauxvignes
et le réservoir de l'impasse de toute urgence.

Me Malherbe cite quelques chiffres assez éloquents de
la progression constante de la consommation d'eau qui
a triple en sept ans :

- en 1957 =	368.000 m ³
- en 1959 =	455.000 m ³
- en 1962 =	948.000 m ³
- en 1963 =	1.000.000 m ³

Le 1er août 1963 fut un jour de pointe avec 18 000 m³
d'eau en 24 heures. Le régime horaire de 800 m³
environ, les trois derniers ou nous nous abîmions.

(Empièze - de Bourgois et le Font de Chères) sont
déjà insuffisantes, et la nappe d'eau ne permet pas
l'adoption de nouvelles pompes.

des réserves d'alimentation actuelles ne permettant
donc de dépasser que de 20 000 m³ par an maximum
alors que les besoins futurs sont sur une population esti-

mée de 25.000 habitants, et une population esti-
mée de 45.000 habitants, seront de l'ordre de
1/8 100 m³ par an en pointe d'été.

La Commission technique a donné un avis
favorable à la demande d'emprunt de 4 millions
de francs pour la première tranche de travaux
survissés, pour laquelle sera accordée une subven-
tion de l'Etat de 1.500 millions, sous forme d'
une subvention d'indemnité du Fonds national pour
l'aménagement du territoire.

Le rapporteur précise que les 220.000 francs
d'annuité d'emprunt seront couverts par une
subvention sur le m³ d'eau vendu à l'industrie
du fait de la réduction de la consommation par les
particuliers effectuée par les

seront assurés et avoir toujours suffisamment d'eau
en provenance de la source de Chauvignac, qui doit
également alimenter le Sud du département.

Il lui est répondu par l'affirmative.

M. Fontanille indique qu'à sa connaissance la
source de Chauvignac donne 1.540 m³ heure et que
Chenac en prend 300 m³ heure. Il resterait donc pour
Royan 1.240 m³ alors que nous envisageons de n'en
prélever que 900 m³. Cette source appartient à la
C^{ie} des eaux. Le captage et la conduite à réaliser
appartiendraient à la ville de Royan.

Le D^r Lanusti demande au rapporteur si
la C^{ie} des eaux participera aux frais de
canalisation. Il lui est répondu que le principe
d'une participation est acquis.

La délibération suivante est proposée au
Conseil Municipal.

Le Service des Ponts et Chaussées a procédé
à une étude pour l'ensemble du groupement
d'urbanisme dont Royan est le Centre. Le pro-
gramme de première tranche de travaux sou-
mis à l'approbation du Conseil Municipal comprend

- l'amélioration du captage de Chauvignac
- la construction et l'équipement partiel d'une
station de pompage sise au même endroit
- l'établissement d'une conduite de refoulement
entre cette station et le réservoir de Belmont.

Le Conseil Municipal

à l'unanimité l'avis favorable de la Commission Plénière
en date du 8 octobre 1953.

approuve le dossier technique de première
tranche de travaux d'un montant de quatre
millions de francs dressé par le Service
des Ponts et Chaussées.

sollicite de Monsieur le Ministre de l'Intérieur
une subvention pour l'exécution des travaux
sous forme de bonification d'intérêt de